

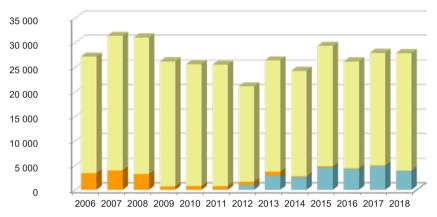




Année 2018

Retraités résidant en Carsat Languedoc-Roussillon

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble	
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	13 407	22 042	35 449	
Droits directs (retraites personnelles)	12 324	15 497	27 821	
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 083	6 545	7 628	
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	1 359	1 631	2 990	
Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006				



- Droits directs sans les retraites anticipées
- Retraites anticipées attribuées avant 60
- Retraites anticipées attribuées entre 60 ans et l'âge légal

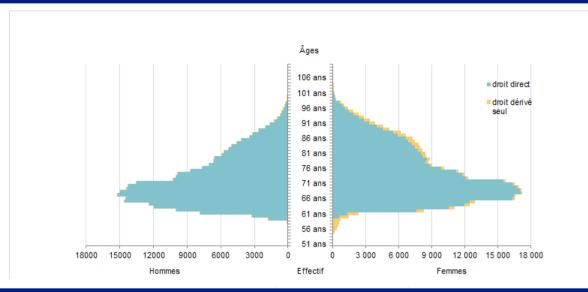
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 058	1 069	4 127	
Âges moyens au départ de la pension				
Droits directs	62,7 ans	63,4 ans	63,1 ans	
Droits dérivés	74,7 ans	73,5 ans	73,6 ans	
Proportions par rapport aux droits directs contributifs				
Pensions à taux réduit	10,0%	14,1%	12,3%	
Retraités bénéficiant d'une surcote	13,1%	13,8%	13,5%	
Polypensionnés ⁽³⁾	41,3%	35,1%	37,9%	

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	264 137	337 032	601 169
Retraités percevant un droit direct seul	254 895	242 533	497 428
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 522	19 138	20 660
Retraités percevant les deux à la fois	7 720	75 361	83 081
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	5,3%	4,7%	4,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	38 669	12 798	51 467
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,3 ans	75,0 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	718 €	581 €	641 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 141 €	989 €	1 069 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,6%	52,6%	39,9%

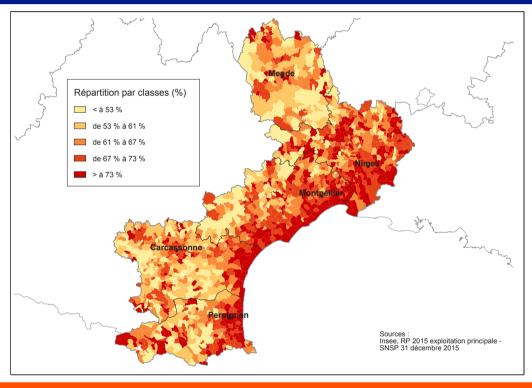
- 1 Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.
- ⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.
- ⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.

 Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
- ⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



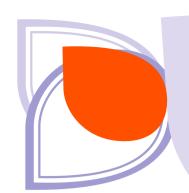
Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Languedoc-Roussillon



Prestataires payés par la Carsat Languedoc-Roussillon

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
11 - Aude	29 194	38 577	67 771
30 - Gard	60 372	75 602	135 974
34 - Hérault	82 547	106 647	189 194
48 - Lozère	6 490	7 945	14 435
66 - Pyrénées-Orientales	36 941	50 969	87 910
Total Carsat Languedoc-Roussillon	215 544	279 740	495 284
Total hors Carsat Languedoc-Roussillon	20 261	25 873	46 134
Ensemble des prestataires	235 805	305 613	541 418







40,0%

Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 790	3 171	4 961
Droits directs (retraites personnelles)	1 593	2 192	3 785
Droits dérivés (retraites de réversion)	197	979	1 176
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	176	226	402
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	404	140	544
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,6 ans	63,4 ans	63,1 ans
Droits dérivés	74,1 ans	73,6 ans	73,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			

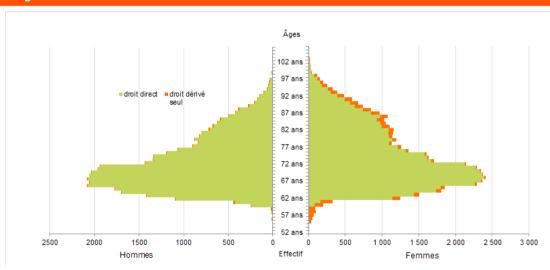
45,1%

36,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	36 576	46 980	83 556
Retraités percevant un droit direct seul	35 060	33 609	68 669
Retraités percevant un droit dérivé seul	306	2 887	3 193
Retraités percevant les deux à la fois	1 210	10 484	11 694
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	4,5%	4,7%	4,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 937	1 934	7 871
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	74,9 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	659 €	557 €	601 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 111 €	953 €	1 033 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,9%	55,6%	42,6%

Pyramide des âges des résidents

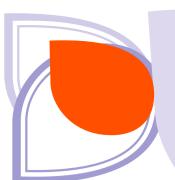
Polypensionnés(3)



- ¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.
- ⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.
- ⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.

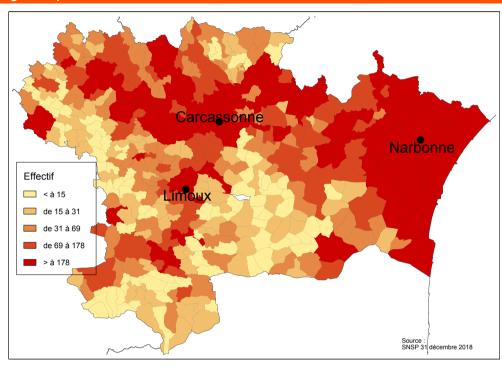
 Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
- ⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.







Retraités du régime général par commune

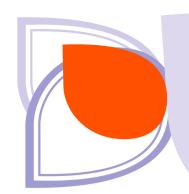


Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Narbonne			
Nombre total de retraités	5 161	7 326	12 487
Retraités percevant un droit direct seul	4 970	5 107	10 077
Retraités percevant un droit dérivé seul	21	458	479
Retraités percevant les deux à la fois	170	1 761	1 931
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,6%	6,5%	6,6%
Carcassonne			
Nombre total de retraités	4 046	5 697	9 743
Retraités percevant un droit direct seul	3 892	4 055	7 947
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	328	350
Retraités percevant les deux à la fois	132	1 314	1 446
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	8,5%	6,6%	7,4%
Limoux			
Nombre total de retraités	1 074	1 520	2 594
Retraités percevant un droit direct seul	1 017	1 024	2 041
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	104	114
Retraités percevant les deux à la fois	47	392	439
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,0%	5,7%	5,4%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.





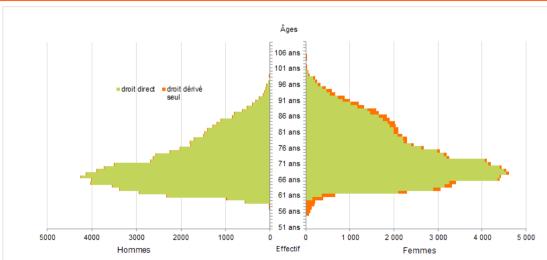


GARD

Année **2018**

Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 866	6 088	9 954
Droits directs (retraites personnelles)	3 584	4 371	7 955
Droits dérivés (retraites de réversion)	282	1 717	1 999
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	368	442	810
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	982	288	1 270
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,6 ans	63,5 ans	63,1 ans
Droits dérivés	74,3 ans	73,5 ans	73,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	38.1%	33.6%	35.6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	71 106	88 426	159 532
Retraités percevant un droit direct seul	68 800	63 211	132 011
Retraités percevant un droit dérivé seul	384	5 327	5 711
Retraités percevant les deux à la fois	1 922	19 888	21 810
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	5,0%	4,6%	4,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 591	3 115	13 706
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	74,8 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	744€	580 €	654 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 147 €	979 €	1 072 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,1%	54,1%	39,9%



- ¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.
- ⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.
- ⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.

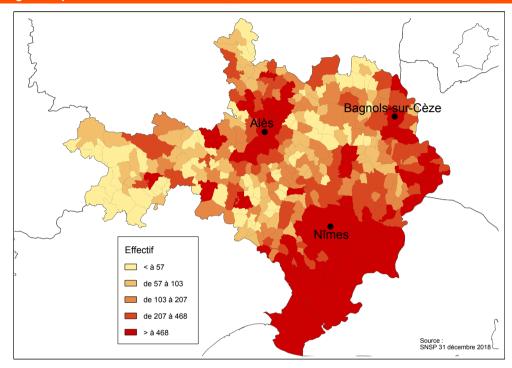
 Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
- ⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



GARD

Année 2018

Retraités du régime général par commune

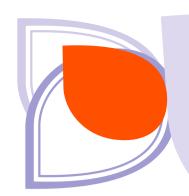


Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Nîmes			
Nombre total de retraités	11 842	16 496	28 338
Retraités percevant un droit direct seul	11 472	11 747	23 219
Retraités percevant un droit dérivé seul	44	892	936
Retraités percevant les deux à la fois	326	3 857	4 183
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	10,9%	7,7%	9,0%
Alès			
Nombre total de retraités	4 010	6 143	10 153
Retraités percevant un droit direct seul	3 863	4 051	7 914
Retraités percevant un droit dérivé seul	26	469	495
Retraités percevant les deux à la fois	121	1 623	1 744
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,2%	7,0%	7,1%
Bagnols-sur-Cèze			
Nombre total de retraités	1 904	2 389	4 293
Retraités percevant un droit direct seul	1 857	1 517	3 374
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	226	235
Retraités percevant les deux à la fois	38	646	684
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,8%	6,9%	6,8%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.





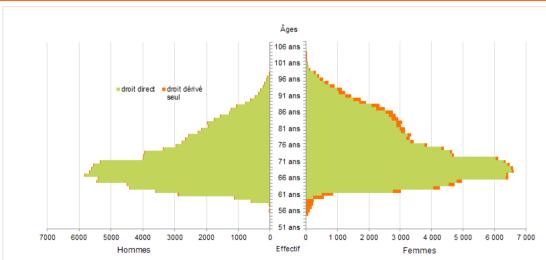


DEP. 34 HÉRAULT

Année **2018**

Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 092	8 267	13 359
Droits directs (retraites personnelles)	4 730	5 889	10 619
Droits dérivés (retraites de réversion)	362	2 378	2 740
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	573	647	1 220
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 073	388	1 461
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,8 ans	63,5 ans	63,2 ans
Droits dérivés	75,6 ans	73,5 ans	73,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polynensionnés ⁽³⁾	42.0%	36.3%	38.9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	100 641	128 494	229 135
Retraités percevant un droit direct seul	97 360	93 549	190 909
Retraités percevant un droit dérivé seul	452	6 939	7 391
Retraités percevant les deux à la fois	2 829	28 006	30 835
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	5,6%	4,7%	5,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	13 604	4 688	18 292
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,4 ans	74,9 ans	74,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	733 €	590 €	653 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 149 €	1 005 €	1 081 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,9%	50,3%	38,4%

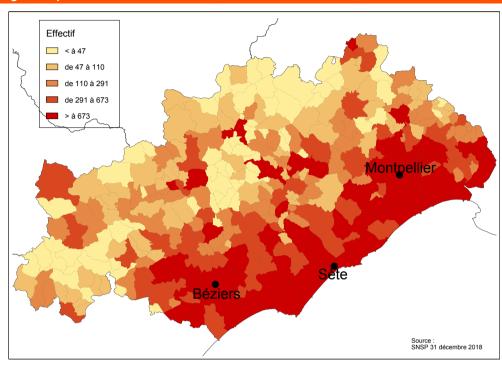


- ¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.
- ⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.

 Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
- ⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune

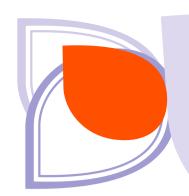


Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Montpellier			
Nombre total de retraités	15 063	22 006	37 069
Retraités percevant un droit direct seul	14 639	16 370	31 009
Retraités percevant un droit dérivé seul	60	1 211	1 271
Retraités percevant les deux à la fois	364	4 425	4 789
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	14,2%	7,7%	10,4%
Béziers			
Nombre total de retraités	7 230	10 138	17 368
Retraités percevant un droit direct seul	6 939	6 799	13 738
Retraités percevant un droit dérivé seul	26	677	703
Retraités percevant les deux à la fois	265	2 662	2 927
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	11,3%	8,1%	9,4%
Sète			
Nombre total de retraités	5 254	7 338	12 592
Retraités percevant un droit direct seul	5 063	5 036	10 099
Retraités percevant un droit dérivé seul	18	427	445
Retraités percevant les deux à la fois	173	1 875	2 048
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,3%	7,1%	7,2%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.





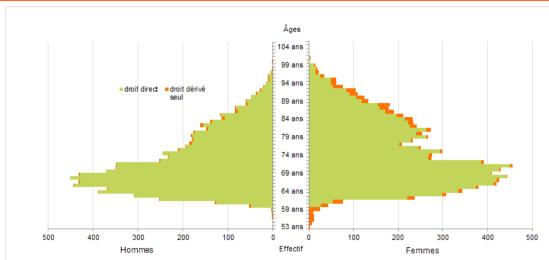


DEP. 48 LOZÈRE

Année **2018**

Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	364	526	890
Droits directs (retraites personnelles)	328	366	694
Droits dérivés (retraites de réversion)	36	160	196
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	34	22	56
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	86	33	119
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,4 ans	63,0 ans	62,7 ans
Droits dérivés	75,7 ans	72,8 ans	73,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	46,3%	40,2%	43,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	7 381	9 016	16 397
Retraités percevant un droit direct seul	7 012	6 677	13 689
Retraités percevant un droit dérivé seul	100	507	607
Retraités percevant les deux à la fois	269	1 832	2 101
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	4,2%	3,4%	3,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 147	381	1 528
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	75,1 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	591 €	538 €	562 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 097 €	1 000 €	1 046 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	33,6%	56,2%	45,8%

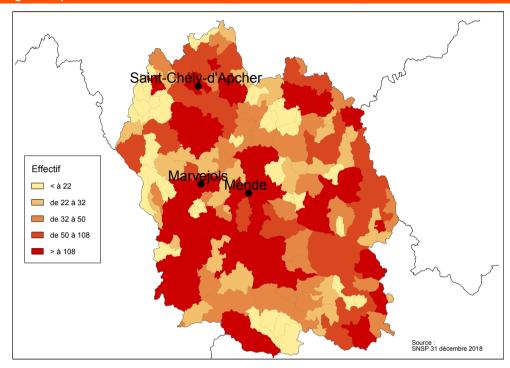


- ¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.
- ⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.
- ⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.

 Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
- ⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Mende			
Nombre total de retraités	965	1 285	2 250
Retraités percevant un droit direct seul	934	969	1 903
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	56	62
Retraités percevant les deux à la fois	25	260	285
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,6%	3,3%	3,4%
Marvejols			
Nombre total de retraités	543	764	1 307
Retraités percevant un droit direct seul	519	565	1 084
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	35	36
Retraités percevant les deux à la fois	23	164	187
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,3%	4,3%	5,1%
Saint-Chély-d'Apcher			
Nombre total de retraités	450	577	1 027
Retraités percevant un droit direct seul	433	396	829
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	36	37
Retraités percevant les deux à la fois	16	145	161
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,6%	2,6%	2,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

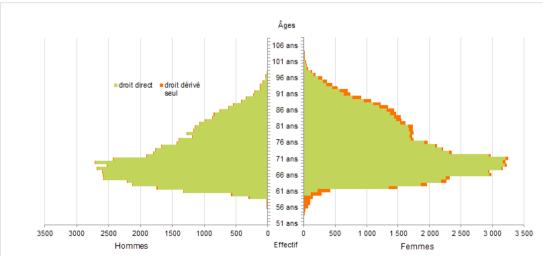






Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 295	3 990	6 285
Droits directs (retraites personnelles)	2 089	2 679	4 768
Droits dérivés (retraites de réversion)	206	1 311	1 517
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	208	294	502
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	513	220	733
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,7 ans	63,4 ans	63,1 ans
Droits dérivés	74,0 ans	73,5 ans	73,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	41,6%	33,4%	37,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	48 433	64 116	112 549
Retraités percevant un droit direct seul	46 663	45 487	92 150
Retraités percevant un droit dérivé seul	280	3 478	3 758
Retraités percevant les deux à la fois	1 490	15 151	16 641
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	5,7%	5,0%	5,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 390	2 680	10 070
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,6 ans	75,3 ans	74,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	710 €	587 €	640 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 138 €	993 €	1 068 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	25,0%	52,4%	40,3%

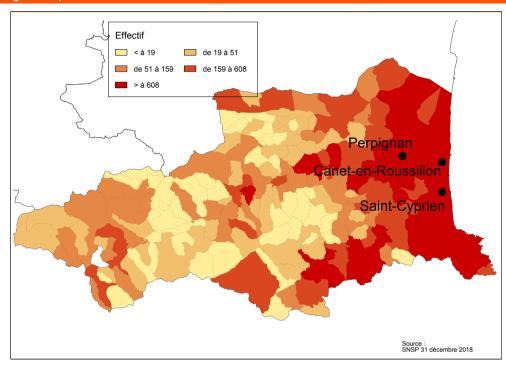


- 1 Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.
- ⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.
- ⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.

 Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
- ⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Perpignan			
Nombre total de retraités	10 010	14 845	24 855
Retraités percevant un droit direct seul	9 673	10 157	19 830
Retraités percevant un droit dérivé seul	37	916	953
Retraités percevant les deux à la fois	300	3 772	4 072
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	14,4%	9,2%	11,3%
Canet-en-Roussillon			
Nombre total de retraités	1 959	2 622	4 581
Retraités percevant un droit direct seul	1 883	1 869	3 752
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	130	138
Retraités percevant les deux à la fois	68	623	691
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,5%	4,9%	4,3%
Saint-Cyprien			
Nombre total de retraités	1 813	2 361	4 174
Retraités percevant un droit direct seul	1 763	1 708	3 471
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	98	101
Retraités percevant les deux à la fois	47	555	602
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,7%	2,8%	2,8%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

